



Extrait du registre des délibérations du Comité syndical SMTC

Séance du 01 février 2018

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Délibération n°

Rapporteur : Marcel REPELLIN

PROJET

Le rapporteur(e), Marcel REPELLIN;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : FINANCES ET BUDGET - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

L'année 2018 est la troisième année de mise en application du protocole de fin 2015 entre le SMTC, la Métropole et le département de l'Isère au titre des sorties d'actifs.

La répartition des contributions des deux collectivités entre fonctionnement et investissement est donc reconduite en 2018 telle qu'approuvée au BP 2017.

L'année 2018 est marquée par une année de hausse des investissements majoritairement consacrés aux travaux d'extension de la ligne A, à l'acquisition de bus dont des véhicules GNV pour le renouvellement du parc et pour le projet Chrono ainsi qu'à la poursuite du programme de rénovation des trames de tramways TSF.

Par ailleurs, un effort de maîtrise des charges de fonctionnement, le niveau toujours faible des taux d'intérêts conjugué au mécanisme de dette récupérable faisant suite aux sorties d'actifs permettent de stabiliser l'épargne nette en 2018.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical SMTC

Vu les articles L.5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMTC du 16 décembre 2015,

Après examen de la Commission ressources SMTC du 18 janvier 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- prend acte du débat intervenu à l'occasion de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.